

LES DESSOUS DU CADRE MACRO-ÉCONOMIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE

COUP DE PROJECTEUR
SUR QUELQUES IDÉES FIXES
ET LEURS CONSÉQUENCES

Inès Trépant, *chercheuse-associée à étopia*

Juillet 2007



étopia

centre d'animation et de recherche en écologie politique

www.etopia.be

Introduction

Le cadre macroéconomique européen repose sur deux grandes convictions intrinsèquement reliées. D'abord, il y a la foi dans les vertus d'une croissance accélérée par la compétitivité : la hausse de la croissance, mesurée en termes de Produit Intérieur Brut (PIB), serait automatiquement synonyme de prospérité, de cohésion sociale et de développement durable. Ensuite, il y a l'idée, largement véhiculée par les grandes institutions internationales telles que l'OMC, le FMI ou la Banque mondiale, qu'il n'existe d'autre salut pour les peuples que d'appliquer, à l'échelle planétaire, le "Consensus de Washington" (dont les maîtres mots sont libéralisation, dérégulation et privatisation) pour accroître la richesse, et par ce biais, le bien-être humain.

Dans un premier temps, cette note a pour objectif de rappeler les postulats sur lesquels repose le modèle économique européen pour ensuite aborder quelques conséquences principales de ces assertions. Dans un second temps, il sera question d'appréhender la structure macro-économique de l'Union européenne à l'aune de ces valeurs fondamentales, de façon à mieux appréhender, dans le cadre d'un autre article, des pistes alternatives pour concilier économie et écologie.

1 Les valeurs fondamentales de l'actuel modèle économique européen

1.1 Le « Consensus de Washington »

L'approche globale de l'économie dans l'UE s'inscrit dans la lignée du « Consensus de Washington », selon lequel le développement des pays suppose plus de libéralisation du commerce, de privatisation et de dérégulation. Ces principes qui dominent aussi l'ensemble des accords de l'OMC forment le fil conducteur des politiques européennes dans les domaines socio-économique et commercial. Tout en se targuant de respecter le sacro-saint « principe de subsidiarité », l'UE s'emploie à décliner inexorablement cette même approche à « taille unique » dans ses différentes politiques. L'UE est convaincue qu'elle ne peut en aucune manière être remise en question, même si son application peut butter sur une réalité contrariante, notamment lorsque différents indicateurs sociaux ou environnementaux sont pris en compte.

Convaincue qu'il n'y a point de salut en dehors de la libéralisation, la privatisation et la dérégulation, la Commission Européenne refuse ainsi le plus souvent l'idée, ardemment défendue par les Verts, qu'il incombe au préalable de réaliser une évaluation de l'impact de ses politiques selon des critères sociaux ou environnementaux avant de s'engager d'avantage dans le processus de libéralisation. De façon plus générale, la Commission est peu disposée à admettre que les forces du marché provoquent également de nombreuses externalités négatives parce que cela impliquerait une remise en cause profonde de son approche générale de l'économie.

1.2 Un modèle économique enraciné dans le XVIIIème siècle : la théorie d'Adam Smith

Ces convictions, selon lesquelles le libre échange et la loi du marché stimulent la croissance et augmentent le bien-être, sont profondément enracinées. Elles sont fondées sur le concept de la « Main Invisible » d'Adam Smith, dont la théorie, élaborée au XVIIIème siècle, sert de fondement pour rejeter toute forme de protectionnisme et toute velléité de régulation des marchés par les gouvernements. Plus singulièrement, ce modèle économique, qui sous-tend l'idéologie du libre-échange, affirme que les forces du marché - la motivation du profit individuel - guident l'économie vers l'efficacité comme une main invisible. Dans ce modèle, il n'est nullement besoin d'Etat, puisque les marchés libres, sans entraves, fonctionnent parfaitement. Même si cette théorie a vieilli, force est

de constater que son influence reste prépondérante. C'est ainsi que les adeptes du libre-échange et de la mondialisation de l'économie n'ont cessé de l'invoquer pour s'opposer à toute forme de protectionnisme, qui serait contraire aux intérêts des consommateurs.

A ce stade, il incombe de souligner un des effets les plus pernicioeux de ce fondement théorique : partant du principe que la poursuite d'intérêts particuliers produira des bénéfices collectifs pour tous, on pourrait tirer de cette logique que « la cupidité peut conduire les acteurs à un comportement bénéfique » ou pour être encore plus provoquant, que « les vices privés sont en réalité des bienfaits publics ».

Quelle que soit la manière dont la théorie d'Adam Smith est interprétée, il va sans dire que la foi de la Commission dans les vertus du marché, et son *a priori* négatif envers le rôle de l'Etat dans l'économie, est enracinée dans ces postulats. Par exemple, l'idée que la compétition accrue conduira automatiquement à l'adoption de méthodes efficaces de production, au vu de la volonté des acteurs privés de maximiser leurs profits, s'inscrit parfaitement dans cette logique. Et c'est précisément celle-ci qui est au cœur de la relance de la Stratégie de Lisbonne-Göteborg, que nous analyserons brièvement plus loin.

1.3 La croissance du PIB comme unique indicateur

Le Produit Intérieur Brut (PIB) constitue certainement une icône controversée du monde statistique. Tous les gouvernements et institutions de l'UE ne jurent que par lui. De même, toutes les réformes économiques recommandées par les institutions européennes sont essentiellement destinées à atteindre l'objectif quantitatif de sa croissance. Or, le PIB fait abstraction d'indicateurs de base du bien-être et du développement durable, tant économiques et sociaux qu'environnementaux. Le PIB n'est en soi qu'une simple mesure de production. Il mesure le revenu, mais pas l'égalité, il mesure la croissance, mais pas la destruction, et il ignore des valeurs telles que la cohésion sociale et l'environnement... Malgré ses lacunes patentes, le taux de croissance du PIB reste une donnée déterminante pour juger de la santé économique ou du degré de développement d'un pays. Dans cette optique, et assez ironiquement, si l'on s'attache à une telle vision à court terme du développement, on pourrait presque considérer bénéfique pour la croissance économique la multiplication des tempêtes occasionnées par le changement climatique. De fait, tout en affaiblissant le PIB par l'anéantissement des communautés et de leurs activités économiques, les tempêtes seraient bénéfiques pour la croissance économique : elles renforceraient le PIB grâce à la reconstruction et à la multiplication de nouveaux investissements et ainsi de suite ! En d'autres mots, aussi longtemps que le PIB demeurera la référence centrale de la « croissance », l'UE sera incapable de développer de façon crédible une approche intégrée du développement durable, qui suppose que d'autres indicateurs sociaux et environnementaux soient pris en compte et qui ne réduit pas le bien-être des gens à leur pouvoir d'achat...

1.4 Quelques conséquences principales de ces assertions

Les fondements de la Stratégie de Lisbonne : la présomption selon laquelle la compétitivité conduit à la croissance

Depuis ses origines, la construction européenne repose sur la conviction que la suppression des barrières au libre-échange et la mise en œuvre du marché unique renforceront la croissance et donc le bien-être humain. La Stratégie de Lisbonne adoptée en 2000, dont l'objectif central consiste à « *construire l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* », illustre par elle-même l'accent mis sur la « compétitivité » comme moyen de réaliser les objectifs sociaux et environnementaux. L'initiative du Président de la Commission José Manuel Barroso en 2005 d'abandonner l'esprit original de la Stratégie de Göteborg

(qui visait à mettre sur un même pied les préoccupations économiques, sociales et environnementales) pour se recentrer d'abord sur la croissance et l'emploi, doit être comprise dans ce contexte.

De plus, la formule reprise par les Chefs d'Etats et de Gouvernements dans les conclusions du Sommet de Lisbonne laisse à penser que ces objectifs économiques sociaux et environnementaux s'intègrent parfaitement dans la même équation, et qu'il n'y a aucun conflit d'intérêt entre eux dans la poursuite de l'objectif du "développement durable". Or, l'enjeu du combat contre le changement climatique constitue à lui seul un exemple emblématique montrant en quoi ces objectifs peuvent quelquefois être complètement contradictoires. Une conversion majeure aux technologies propres dans le domaine de l'énergie ou des voitures ne suffira pas pour faire face à la croissance des émissions de CO₂ liées au transport. De façon générale, la promotion de l'ouverture des marchés mondiaux, le développement des lignes aériennes à bas prix entrent en complète contradiction avec l'objectif de réduire les déplacements pour combattre les changements climatiques. Un autre exemple éloquent est certainement celui de l'alimentation. Un indicateur de non-durabilité du système alimentaire actuel est le rapport entre l'énergie contenue dans un aliment et celle dépensée pour le produire, le traiter, l'emballer et le distribuer. Le libre échange agricole conduit à des inepties : il multiplie inutilement le transport des produits alimentaires sur de longues distances. Ainsi, dans les pays occidentaux, le trajet moyen entre la fourche et la fourchette du consommateur est généralement supérieure à 2000 km! Pour répondre aux objectifs du Protocole de Kyoto, donner la priorité à l'agriculture locale apparaît pour le moins une nécessité absolue. Et pourtant, c'est au phénomène inverse qu'on assiste. De fait, c'est bien l'ouverture accrue des marchés agricoles qui se discute au sommet à l'OMC. Sous prétexte que la relance du "processus de Doha" constitue le sésame de la lutte contre la pauvreté, l'UE entend bien perpétuer, sur le seul plan agricole, un système alimentaire intrinsèquement non durable.

En bref, alors qu'une approche intégrée du "développement durable" suppose qu'on privilégie un modèle économique tourné principalement vers l'intégration régionale, voire subrégionale, plutôt que vers le marché mondial, l'UE prouve par ces quelques exemples qu'elle interprète le « développement durable » d'une manière très restrictive : le concept de développement durable étant principalement compris comme la seule promotion des technologies vertes, sans remettre en question les méthodes de production et de consommation dans une économie globale de libre-échange.

Quand « Mieux légiférer » se réduit à « moins légiférer » ou « autolégiférer »

Un autre domaine dans lequel s'imprime la théorie de la « Main Invisible » d'Adam Smith est certainement celui de la réglementation, pour laquelle la Commission européenne privilégie de plus en plus l'approche de l'autoréglementation, en tant que moyen pour les multinationales d'améliorer leurs performances sociales et environnementales.

Concrètement, les programmes de la Commission, tels que celui de "*Mieux légiférer*" ou encore celui de la "*Révision du Marché Unique*", qui vise à s'attaquer aux obstacles et aux inefficiences du Marché unique en vue d'en assurer une meilleure mise en œuvre et une application plus efficace, mettent clairement en relief la prédilection de la Commission pour les instruments « de législation douce », - comme les Codes de conduite, les accords volontaires ou l'autoréglementation -, en vue d'améliorer le fonctionnement des marchés et de relever les standards sociaux, environnementaux ou de protection des consommateurs. Et ce, aux dépens des instruments législatifs classiques...

Avec le soutien important des forces conservatrices et libérales du Parlement Européen, les instruments législatifs sont ainsi de plus en plus considérés comme un fardeau pour les décideurs du marché. Ce qui ne manque pas de mettre à mal l'ensemble du processus démocratique européen de prise de décision et, singulièrement, les prérogatives législatives du Parlement Européen et du

Conseil. *A contrario*, les instruments de "législation douce", perçus comme dynamiques par les institutions communautaires, servent incontestablement les intérêts des multinationales, en ce qu'ils les protègent de réglementations publiques plus contraignantes et des pressions citoyennes.

2 Comment l'esprit du "Consensus de Washington" s'imprime dans la structure macro-économique de l'UE

La présomption selon laquelle la compétitivité se traduit automatiquement par la croissance et, en l'occurrence, par la prospérité et le bien-être pour tous, conduit la Commission européenne à développer, le plus souvent avec l'appui du Conseil et d'une majorité au Parlement européen, une approche « taille unique » pour favoriser la croissance économique, dans la droite ligne du Consensus de Washington. Du coup, ils négligent d'autres modèles économiques qui ont prévalu dans le passé pour assurer le décollage économique de certains pays et ils ignorent que d'autres voies économiques peuvent être explorées pour atteindre la prospérité, sans compromettre la viabilité de la planète.

La mise en œuvre du "Consensus de Washington" au niveau européen prend ainsi l'allure d'une approche économique "taille unique" dont on peut identifier au moins cinq éléments principaux :

2.1 Le rôle limité joué par les politiques macro-économiques

En général, tandis que les Grandes Orientations Générales de l'Economie (GOPE) adoptées par l'UE ont pour objectif la mise en relation des problèmes macro-économiques, micro-économiques et d'emploi, la trame de la politique macro-économique se limite principalement à préconiser, tant sur le plan européen que national, une politique de restrictions monétaires (au moyen d'une hausse des taux d'intérêt) et budgétaires (diminution des dettes publiques). Contrairement aux statuts de la Réserve Fédérale aux Etats Unis, ceux de la Banque Centrale Européenne ne mettent pas l'objectif de la croissance et de l'emploi sur le même pied d'égalité que l'objectif de la stabilité des prix. Alors que les politiques monétaire et de taux de change jouent un rôle majeur dans le développement économique, la BCE, soutenue par la Commission, une majorité du Parlement Européen et le Conseil, considère au contraire que :

1. la **stabilité des prix** est sa priorité absolue et constitue la condition *sine qua non* pour atteindre l'objectif de croissance et de plein emploi. Autrement dit, en dépit du fait que le Traité de l'Union européenne mentionne explicitement que la BCE doit soutenir les politiques générales économiques de l'UE tout en préservant la stabilité des prix, la BCE considère ces deux objectifs comme interchangeable (alors que des hausses successives des taux d'intérêt, motivées pour prévenir ou juguler l'inflation, causent également préjudice à l'activité économique, qui en appelle à des taux plus bas) ;
2. la **modération salariale**, réalisée grâce à la discipline des partenaires sociaux, est perçue, à l'instar des « réformes structurelles » qui visent à accroître la flexibilité du marché du travail, comme essentielle pour lutter contre l'inflation. Et ce, en dépit du fait que les taux d'inflation sont restés stables, malgré la hausse du prix de l'énergie, et que les revenus des ménages doivent aussi être appréhendés sous l'angle de moteur économique, puisqu'ils influent également sur le dynamisme de la demande intérieure européenne;
3. alors que le Traité confie la responsabilité de la **politique des taux de change** au Conseil pour combattre les déséquilibres globaux, la BCE part du point de vue que la politique des taux de change doit être décidée par les marchés, tandis que l'Union se caractérise par une

absence flagrante de coordination des politiques économiques entre des pays qui partagent pourtant la même monnaie ;

4. la **consolidation budgétaire** est devenue un but en soi, sans prendre en compte que le besoin de limiter la dette publique peut aussi entrer en conflit avec la réalisation des objectifs de Lisbonne qui en appellent à une politique intelligente d'investissements privés et publics pour faire face aux grands défis de la société, tels le changement climatique.

2.2 Plus de précarité et de pauvreté résultant d'une libéralisation et d'une dérégulation accrues

La poursuite de la mise en œuvre de « réformes structurelles » constitue la pierre angulaire de l'agenda économique de l'UE pour relancer la croissance économique. Ces réformes économiques signifient principalement le *renforcement du marché intérieur* (obtenue principalement au moyen d'une dérégulation et d'une libéralisation accrue, surtout dans le domaine des services) et l'approfondissement des *réformes du marché du travail* (pour lesquelles la "flexibilité" devient le maître-mot). En particulier, la suppression des "rigidités" du marché du travail revient à plaider en faveur de : 1) l'amélioration de la participation du marché du travail en passant d'une politique *passive* à une politique *active* de l'emploi; 2) l'amélioration de l'adaptabilité des ressources humaines au moyen de mesures telles que la flexibilité et la différenciation des salaires ; 3) l'investissement dans le capital humain, en vue d'améliorer l'offre de travailleurs hautement qualifiés et le perfectionnement de l'enseignement et des systèmes de formation des Etats Membres.

Cependant, ces réformes économiques ont aussi conduit à des problèmes socio-économiques aigus auxquels il convient de faire face, à savoir : les disparités croissantes des niveaux de vie et de l'emploi de masse en Europe et la détérioration des conditions de travail. Plus précisément, la flexibilité à tout crin s'est trop souvent traduite par la multiplication d'emplois précaires : travail à temps partiel, temporaire, à durée déterminée, emplois mal rémunérés, à faible reconnaissance sociale ... qui ont connu, à l'échelle européenne, un accroissement spectaculaire depuis quelques années. Et bien que ces formes d'emploi ne soient pas systématiquement précaires (ex: travail à temps partiel, qui peut être volontaire), force est de constater que la part des employés travaillant contre leur gré sous de telles formes de contrat a substantiellement augmenté.

Dans le domaine de la pauvreté et de la précarité, bien que le sommet européen de Lisbonne ait consacré une nouvelle méthode de travail sur le terrain de l'emploi, à savoir la « Méthode Ouverte de Coordination » (MOC), par laquelle la Commission européenne et les Etats membres comparent les performances économiques et sociales des différents pays à l'aide d'indicateurs conçus pour mesurer les progrès accomplis par chaque Etat, force est de constater qu'en dépit de ses avantages¹, cet instrument a donné de mauvais résultats.

Une des raisons pour lesquelles le niveau de pauvreté a augmenté avec le temps peut être attribuée au cadre macro-économique général élaboré par l'UE, où les travailleurs doivent supporter le choc du processus global d'ajustement. Cependant, ce phénomène est tout autant lié aux pouvoirs dévolus aux institutions européennes dans le Traité : les politiques sociales demeurent principalement dans le giron des compétences nationales, en vertu du principe de subsidiarité. Notons à ce stade qu'en s'abritant contre toute incursion des institutions communautaires dans des politiques qui ont contribué à forger l'identité étatique, les pays ont clairement marqué les limites de l'intégration européenne. Qu'elle relève d'une méfiance larvée ou clairement affirmée face aux valeurs motrices de l'intégration européenne et de la mise en place d'un grand marché, cette attitude nourrit aussi toute forme d'immobilisme social à l'échelle européenne. Le revers de la médaille étant en effet que l'UE est loin de disposer d'instruments aussi efficaces que ceux utilisés pour atteindre

¹ Dans les domaines de l'emploi, de la protection sociale et l'inclusion sociale, elle a permis à la Commission et aux Etats Membres de développer des propositions, même sans compétences européennes formelles.

ses objectifs plus économiques, tels que la politique de concurrence, le Pacte de Stabilité et de Croissance ou les critères de convergence auxquels les Etats membres ont dû répondre pour faire partie de l'Union économique et monétaire. Cela contraste ainsi fortement avec les objectifs des politiques agréées en commun dans le cadre de la MOC, qui ne sont ni contraignants et pour lesquels il n'existe aucun mécanisme de sanction si ces objectifs communs ne sont pas atteints au niveau national. D'où un réel manque de volonté politique dans le chef des Etats Membres d'appliquer les objectifs définis en commun dans leur Plan d'Action National respectif... Mais cela dénote également que les préoccupations sociales ne sont pas la priorité de l'UE...

2.3 Pression accrue sur le Modèle Social Européen, en raison de la montée en puissance des pays émergents et d'une compétition globale plus acharnée

Nous venons de voir que pour la Commission, la flexibilité du travail paraît être la solution miracle pour résoudre la question du chômage. Ces requêtes de la Commission (qui reçoivent généralement l'appui du Parlement européen et du Conseil), en vue de la suppression des mécanismes d'indexation salariale; de la différenciation accrue des salaires (notamment en ce qui concerne la législation sur les salaires minimum) ou d'un renforcement de la libéralisation dans le domaine des services, etc. doivent être comprises dans le contexte d'une concurrence plus sévère sur le marché global. En effet, alors que la préoccupation de l'UE était jusqu'ici de combler un *déficit de productivité en comparaison avec le marché des Etats-Unis*, la nécessité de faire face à la concurrence intensifiée des *pays émergents* aux coûts de production bas, tels que la Chine et l'Inde, impose de plus en plus, aux yeux des institutions communautaires, l'urgence d'appliquer des réformes structurelles au sein de l'UE. En bref, au vu d'un contexte macro-économique européen caractérisé par des restrictions monétaires et fiscales et d'un manque de coordination des politiques économiques et fiscales sur le plan européen (voir infra), le Modèle Social Européen est d'autant plus en danger que les travailleurs tendent à devenir de plus en plus la « variable d'ajustement » à la globalisation.

2.4 Une politique de taxation non durable

La taxation est un instrument-clé pour mettre en œuvre la Stratégie de Lisbonne-Göteborg dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales, dont les potentialités restent malheureusement largement inexploitées à l'échelle européenne.

En premier lieu, les potentialités qu'offre la **fiscalité verte** sont nombreuses : elle constitue entre autres un instrument flexible pour faire face au changement climatique (ex: elle pourrait permettre l'internalisation des externalités environnementales dans le transport), pour fournir des incitants à l'innovation technologique, pour appliquer le principe du pollueur-payeur ou pour réussir à réduire la pollution à la source.

De plus, la fiscalité verte est un outil utile pour répondre aux inquiétudes concernant la compétitivité industrielle. Les études menées par l'OCDE prouvent que les taxes environnementales n'altèrent pas la compétitivité au niveau macro-économique. Au contraire, ce sont souvent les entreprises qui ont déjà des produits et des coûts de revient non compétitifs qui ont des difficultés à absorber leurs coûts externes de pollution. D'ailleurs, l'Agence Européenne pour l'Environnement souligne qu'entre 1960 et 2000, la productivité du travail dans l'UE à 15 a augmenté de 270%, celle des matériaux de 100% et celle de l'énergie seulement de 20%. Ces tendances à long terme dans la productivité du travail et de l'énergie confirment une fois de plus qu'il est impératif de miser sur l'éco-efficience et qu'il convient d'opérer un glissement de la taxation du travail vers la taxation de la dégradation environnementale.

La possibilité d'étendre l'usage des taxes liées à l'environnement existe dans de nombreux pays, notamment dans certains secteurs clés de l'économie, tels que l'agriculture, le transport et l'énergie, pour lesquels les impacts négatifs sur l'environnement sont actuellement considérables. Cependant, alors qu'il conviendrait de mener à bien des réformes substantielles pour que ces secteurs opèrent de

façon durable, notamment sur le plan de la politique fiscale, la politique d'imposition est un outil rarement utilisé par l'UE, à cause de la règle de l'unanimité appliquée au Conseil sur les matières fiscales.

De façon plus générale, pour développer une politique durable et intégrée à l'échelle européenne, il est nécessaire de coordonner d'urgence la fiscalité au niveau de l'UE, non seulement pour s'attaquer à la nature globale des problèmes environnementaux (comme c'est le cas pour le changement climatique), mais aussi pour assurer le bon fonctionnement du marché intérieur. De fait, les différences d'imposition entre les Etats Membres, spécialement en regard de l'internalisation des externalités environnementales, faussent sans aucun doute le marché unique (ex: le "tourisme à la pompe" dans le secteur routier dû aux différences de taxation sur le carburant). En clair, une approche stratégique commune de la taxation environnementale à l'échelle européenne s'impose pour au moins deux raisons : 1) le développement durable étant un objectif transversal de l'Union, il convient de lui donner les moyens de poursuivre ses objectifs environnementaux, au moyen de l'outil fiscal; 2) une coordination fiscale sur le plan européen est plus à même d'élargir les marges de manœuvre des Etats membres dans l'établissement de leurs propres objectifs environnementaux, vu que le fonctionnement du marché intérieur s'en trouverait amélioré, et que les Etats auraient moins à craindre d'une concurrence fiscale environnementale déloyale.

En deuxième lieu, il convient de développer une politique fiscale favorable à l'emploi. A ce stade, il faut rappeler que la **globalisation a accru la concurrence fiscale** au point de faire chuter les taux d'imposition des sociétés dans les pays industrialisés de 45% à 30% en deux décennies.

De même, la concurrence fiscale a déclenché depuis les années 80 des changements fondamentaux dans la structure de l'imposition dans l'UE. Le mécanisme est bien connu : les Etats Membres se font concurrence pour attirer le capital et les entreprises et préfèrent donc ne pas les taxer trop lourdement. En conséquence, le fardeau fiscal s'est déplacé de plus en plus vers les facteurs de production non mobiles, particulièrement le travail qui est une base d'imposition facile et relativement stable, en évitant les facteurs de production plus mobiles (multinationales, capital financier, travailleurs hautement qualifiés).

Il s'ensuit que la plupart des Etats Membres de l'UE ont réduit l'impôt des sociétés dans les années 90, qui varient habituellement dans une fourchette moyenne de 28 à 35%. En résumé, ces quelques exemples dans le domaine de l'impôt des sociétés et de la fiscalité environnementale illustrent le caractère « non durable » de la politique fiscale européenne et l'impossibilité, dans ces circonstances, d'atteindre de manière efficace les buts assignés par la Stratégie de Lisbonne-Göteborg, s'il n'y a pas entre autres : 1) de stratégie européenne sur la fiscalité verte; 2) d'Assiette Commune Consolidée pour l'Imposition des Sociétés en Europe, et 3) d'un taux minimum d'imposition des sociétés, de façon à éviter les effets négatifs d'une compétition nuisible entre Etats Membres.

2.5 Des contraintes financières croissantes

Les marchés financiers sont bénéfiques pour l'économie, pour autant qu'ils constituent un outil fiable et sûr pour la réalisation d'objectifs définis en commun, et non l'inverse, lorsqu'ils accroissent leurs gains au détriment d'un fonctionnement harmonieux de l'économie. Aujourd'hui, dans le domaine de la finance internationale, une source majeure de préoccupations provient notamment du développement de modes d'investissement alternatifs, -les fonds spéculatifs (hedge funds) et les actions non cotées (private equities) -, dont la croissance colossale en Europe et à travers le monde présente non seulement un énorme risque systémique pour la stabilité du système financier international, mais aussi, pour la bonne mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne-Göteborg. En effet, en dépit de la difficulté de réunir toutes les informations voulues sur l'ampleur et la nature de ses fonds spéculatifs (en raison d'un manque de transparence et de la quasi absence d'obligation de publicité), il ressort que la grande majorité des fonds spéculatifs et des actions non cotées sont établis

dans des centres extra-européens pour des raisons fiscales ou de faible réglementation. En outre, vu qu'ils sont régis par une stratégie de profit à court terme, ces formes d'investissement représentent des risques majeurs pour l'économie réelle. En effet, une stratégie de maximisation des gains financiers à court terme est susceptible de complètement contrecarrer les objectifs de productivité, d'innovation et d'efficacité à long terme des firmes et industries dans lesquelles les fonds spéculatifs investissent. De façon plus générale, ce sont bien les PME familiales et entreprises de taille moyenne, ainsi que les salaires et les conditions de travail, qui risquent d'être affectés par de telles stratégies d'investissement financier à court terme...

En clair, l'évolution du marché financier international soulève de nombreuses inquiétudes, qui sont autant d'obstacles à la réalisation de la Stratégie de Lisbonne-Göteborg, dont un des enjeux cruciaux consiste à assurer le financement effectif des investissements à plus long terme. Les imperfections du marché (dues au manque de transparence, etc.) doivent être pour le moins impérativement corrigées à l'aide de réglementations, dans le strict respect des règles prudentielles pour assurer la stabilité financière du système. En outre, il convient aussi de combattre rigoureusement l'évasion fiscale, qui représente un risque systémique pour la stabilité du marché financier.

3 En guise de conclusion

La mise en perspective du cadre macro-économique existant a notamment pour objectif de mieux discerner le champ d'action dans lequel se situent les marges de manœuvre des écologistes. Inverser la vapeur suppose certes que les écologistes avancent d'autres pistes alternatives. Mais la remise en question de ce cadre n'est possible que si les postulats de départ sont fondamentalement remis en question, car le primat accordé à la politique de concurrence au sein de l'Union européenne explique en quoi elle a été incapable jusqu'à maintenant de mettre en œuvre une régulation macro-économique favorable à l'emploi, sans hypothéquer l'avenir de la planète.

L'Union européenne se doit d'abandonner son approche "taille unique" de la croissance, balayant l'idée que d'autres voies économiques ont existé ou peuvent être explorées pour atteindre la prospérité. Vu les nombreux effets collatéraux qu'elle occasionne pour l'humanité, il est en effet inacceptable que la libéralisation de pans entiers de l'économie continue à être un objectif en soi, au mépris de la viabilité de la planète à plus long terme. Elle doit être constamment évaluée au regard de critères sociaux et environnementaux, ce qui demande l'abandon d'une vision limitée aux intérêts économiques de court terme.

De même, face à une planète "limitée" en ressources, le mythe de la croissance illimitée doit être démantelé, tandis que d'autres critères doivent impérativement entrer en ligne de compte pour évaluer le degré de développement ou de santé économique d'un pays, qui est loin de se résumer à quelques critères d'ordre monétaire ou budgétaire. C'est en démystifiant les valeurs sur lesquelles repose le modèle économique européen, que les écologistes, avec l'appui d'autres forces politiques, pourront mieux redéfinir un autre cadre macro-économique pour l'Union européenne, qui s'inscrit réellement dans l'esprit de la stratégie de Lisbonne-Göteborg, qui mettent en principe sur le même pied d'égalité objectifs économiques, sociaux et environnementaux. C'est à ce moment-là que le concept de "développement durable" ne sera plus une coquille vide...